

Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation du CQP « Moniteur d'Aviron »

REFERENTIELS

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. » Article L.6113-1 du Code du Travail créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 -art. 31 (V)

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparation et animation de séances d'initiation et loisir en aviron			
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants lors de séances d'initiation et loisir en aviron	C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants pour élaborer des séances d'initiation et de loisir en aviron en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	Epreuve 1 Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation d'une séance d'initiation ou de loisir en aviron de 45 minutes maximum (hors temps de préparation de matériel et accueil des participants réalisés en amont de la phase d'animation) auprès de 4 à 10 participants.	<i>Les attentes et les motivations des personnes sont formulées</i> <i>Le candidat s'appuie sur les brevets de rameurs fédéraux pour repérer le niveau de pratique des participants, dont les personnes en situation de handicap</i> <i>Les outils utilisés pour identifier les motivations et les attentes sont présentés</i>
	C.1.1.2 – Repérer le niveau de pratique, les capacités et limites des participants à des séances d'initiation et de loisir en aviron en utilisant des outils d'évaluations avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.		<i>Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés en tenant compte des exigences de l'activité</i> <i>Les outils d'évaluation utilisés sont présentés</i> <i>Le niveau de pratique des participants est repéré</i>
A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure d'aviron	C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réalisation de séances d'initiation et de loisir en aviron en tenant compte des ressources et des contraintes de la structure		<i>Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel...) disponibles pour la réalisation de la séance sont explicitées.</i> <i>Les contraintes de la structure sont identifiées</i>
	C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs de séances d'initiation et loisir adaptés à la pratique de l'aviron	<i>Les différents programmes et actions mis en place par la structure sont connus (Aviron Santé, Aviron Handicap, programmes scolaires...)</i> <i>La manière dont la séance répond au projet et aux attentes de la structure est explicitée</i>	

A.1.3 – Elaboration de séances d'initiation et de loisir en aviron	C.1.3.1 – Elaborer des séances d'initiation et de loisir en aviron en veillant à assurer la progression des participants avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	Entretien oral avec deux évaluateurs (Durée 20 minutes maximum dont 5 minutes d'analyse par le candidat et 15 minutes de questions) + Avis consultatif écrit du tuteur Après observation du candidat en situation professionnelle Epreuve 2 Observation du candidat au cours d'une simulation de récupération d'un pratiquant en difficulté dans l'eau en utilisant un bateau de sécurité (durée comprise en 5 et 10 minutes)	<i>Les objectifs des séances tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants.</i> <i>La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours de la séance est explicitée</i> <i>La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de la séance est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...)</i>
	C.1.3.2 – Définir des fiches de séances d'initiation et de loisir en aviron et des situations pédagogiques cohérentes en tenant compte du temps, du matériel, du lieu disponible et des participants, avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap		<i>Les fiches de séances sont clairement présentées</i> <i>Les fiches de séances tiennent compte du temps, du matériel et de l'espace disponible.</i> <i>Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de l'aviron.</i> <i>Les différents temps de séance (échauffement, corps de séance, retour au calme, bilan) sont respectés.</i> <i>Les personnes en situation de handicap sont prises en compte le cas échéant dans les situations pédagogiques proposées</i>
	C.1.3.3 – Prévoir les mesures permettant de préserver l'intégrité physique des participants et des tiers au cours de séances d'initiation et de loisir en aviron en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité liées à celles-ci		<i>Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics, à l'activité et aux conditions de pratiques (bassin, conditions météorologiques...)</i> <i>Les risques pour les participants et les tiers sont identifiés</i> <i>La réglementation en vigueur en matière d'encadrement de l'aviron est connue et respectée</i>
A.1.4 – Accueil des participants, présentation des informations utiles au bon déroulement d'une séance initiation et de loisir en aviron	C.1.4.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance d'initiation et de loisir en aviron en veillant à adapter son discours à leur niveau avec une attention particulière pour les pratiquants en situation de handicap		<i>L'accueil des participants est réalisé de manière dynamique et bienveillante.</i> <i>Une présentation de l'activité, du site de pratique et de son rôle est réalisée</i> <i>Un questionnaire adapté à la nature des informations à recueillir est effectué (objectif, condition physique, niveau de pratique...)</i> <i>Les objectifs et le déroulement de la séance sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...), avec une attention particulière aux personnes en situation de handicap</i>
	C.1.4.2 – Identifier les participants présentant des besoins spécifiques en évaluant leur niveau et leurs caractéristiques morphologiques afin de s'assurer qu'ils peuvent participer à une séance d'initiation et de loisir en aviron sans risque		<i>Des adaptations sont proposées aux participants présentant des besoins spécifiques, notamment les participants en situation de handicap, lorsque nécessaire (flotteurs, accompagnement spécifiques, matériel adapté...)</i> <i>Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de l'aviron en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées</i>

	C.1.4.3 – Expliciter aux participants d'une séance initiation et de loisir en aviron les règles d'usage visant au respect du site de pratique et de son environnement en veillant à leur bonne compréhension	<p><i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).</i></p>	<p><i>Les spécificités et règles d'usage du site sont formulées (propreté, respect des zones protégées, respect de la nature...)</i></p> <p><i>Les règles de vie sur le site (vestiaires, garage à bateau, ponton, autres usagers...) sont clairement énoncées.</i></p> <p><i>Des actions en lien avec les règles de vie sont présentées ou mises en œuvre</i></p> <p><i>La compréhension des informations et consignes par les participants est vérifiée.</i></p>
<p>A.1.5 – Installation, préparation et attribution du matériel nécessaire à une séance d'initiation et de loisir en aviron</p>	C.1.5.1 – Aménager l'espace de pratique nécessaire au bon déroulement d'une séance d'initiation et de loisir en aviron dans le respect des exigences de l'activité		<p><i>Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de la séance est prévu</i></p> <p><i>L'espace de pratique est délimité et aménagé si besoin (bouées, sens de circulation...)</i></p>
	C.1.5.2 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel en tenant compte des règles de sécurité en vigueur pour l'aviron		<p><i>Le matériel prévu est conforme aux prérogatives en vigueur, y compris l'embarcation de sécurité et les EPI</i></p> <p><i>Le matériel défectueux est écarté</i></p> <p><i>La structure d'accueil est informée du caractère défectueux du matériel</i></p> <p><i>Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel</i></p>
	C. 1.5.3 – Attribuer le matériel afin de permettre une pratique adaptée de l'aviron en tenant compte des caractéristiques des participants dont les personnes en situation de handicap		<p><i>L'équipement et la tenue des participants sont vérifiés en début de séance (vêtements adaptés aux conditions météorologiques, bouteille d'eau, ...)</i></p> <p><i>Le matériel choisi est adapté aux caractéristiques des participants (caractéristiques morphologiques, niveau de pratique...)</i></p> <p><i>Les participants sont conseillés sur le choix du bateau le plus adapté.</i></p>
<p>A.1.6 – Animation d'une séance d'aviron permettant une progression dans l'activité</p>	C.1.6.1 – Communiquer avec les participants et les tiers tout au long d'une séance d'initiation et de loisir en aviron en veillant à adopter un discours adéquat avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap	<p><i>Les consignes nécessaires à la réalisation de la séance d'aviron sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...)</i></p> <p><i>Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...)</i></p> <p><i>Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaire au cours de la séance</i></p> <p><i>Le vocabulaire spécifique à l'aviron est explicité</i></p> <p><i>Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)</i></p>	
	C.1.6.2 – Mettre en œuvre une séance d'initiation et de loisir en aviron en tenant compte de ses objectifs et en utilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap	<p><i>Les caractéristiques de l'espace de pratique de l'aviron sont prises en compte (rivière, lac, mer...)</i></p> <p><i>Les réglages simples pour ajuster le matériel aux caractéristiques morphologiques des participants sont effectués (cale-pieds, hauteur de nage, longueur des avirons...)</i></p> <p><i>Les gestes spécifiques à l'aviron sont démontrés</i></p>	

			<p><i>Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants</i></p>
	<p>C.1.6.3 – Accompagner les participants tout au long d'une séance d'initiation et de loisir en aviron en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie</p>		<p><i>Des critères d'observation des participants à la séance sont présentés</i></p> <p><i>Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés</i></p> <p><i>Les retours effectués aux participants sont bienveillants</i></p> <p><i>Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées</i></p> <p><i>Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de la séance</i></p>
	<p>C.1.6.4 – Apporter des conseils et des corrections techniques afin d'assurer la progression individuelle et collective des participants lors d'une séance d'initiation et de loisir en aviron</p>		<p><i>Les conseils et les corrections techniques sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du moniteur</i></p> <p><i>Les participants reçoivent des conseils et des feed-backs en vue de les faire progresser</i></p> <p><i>Les corrections apportées portent sur la technique individuelle et sur l'ensemble de l'équipage</i></p>
<p>A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers lors d'une séance d'initiation et de loisir en aviron</p>	<p>C.1.7.1 – Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation et de loisir en aviron en s'assurant de leur bonne compréhension</p>		<p><i>Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés à la pratique sont explicités de manière claire</i></p> <p><i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée</i></p> <p><i>Les consignes sont adaptées aux conditions de pratiques de la séance (conditions météorologiques, état du plan d'eau, niveau de pratique des participants...)</i></p>
	<p>C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation et de loisir en aviron</p>		<p><i>Les zones d'évolution sont sécurisées</i></p> <p><i>Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)</i></p> <p><i>Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de séance</i></p> <p><i>Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, ...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité</i></p> <p><i>La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés</i></p> <p><i>Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées</i></p> <p><i>Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées</i></p>
	<p>C.1.7.3 – Intervenir lors d'une séance d'initiation et de loisir en aviron auprès d'un pratiquant en difficulté en utilisant un bateau de sécurité</p>		<p><i>La conduite du bateau de sécurité est maîtrisée.</i></p> <p><i>Les procédures de récupération d'un participant en difficulté sont explicitées</i></p> <p><i>La récupération d'un participant en difficulté est maîtrisée.</i></p>

A.1.8 – Bilan d’une séance d’initiation et de loisir en aviron	C.1.8.1 – Analyser le déroulement d’une séance d’initiation et de loisir en aviron en tenant compte des objectifs fixés	<i>Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance</i> <i>Les points forts et les points faibles de la séance sont identifiés en fin de séance</i> <i>Les critères d’évaluation sont clairs et adaptés à l’activité</i> <i>L’atteinte des objectifs de la séance est mesurée en s’appuyant sur des critères identifiés</i> <i>Les outils et moyens d’évaluation choisis sont en cohérence avec les objectifs poursuivis et les ressources mobilisables</i>
	C.1.8.2 – Formuler des modifications ou des ajustements des séances d’initiation et de loisir en aviron à venir en tenant compte des objectifs poursuivis et des constats réalisés	<i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances sont identifiés</i> <i>Les propositions d’ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de l’activité et des constats effectués au cours de l’animation</i>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif			
A.2.1 – Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C. 2.1.1 – Informer les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie en veillant au respect des consignes en vigueur	Elaboration d'un écrit dans le cadre du stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur + Avis consultatif écrit du tuteur sur le projet (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur + Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions)	<i>Les différents types de publics accueillis par la structure sont identifiés</i> <i>Les informations délivrées sur le fonctionnement de la structure (éléments réglementaires, pratiques, ...) et sur les règles de vie à respecter sont conformes aux consignes en vigueur</i> <i>Les informations diffusées sont adaptées aux besoins de l'interlocuteur</i>
	C. 2.1.2 – Promouvoir oralement les activités proposées et les événements organisés par la structure en s'attachant à rechercher l'implication des publics accueillis (participants, famille, entourage, ...)		<i>Des informations sont communiquées aux publics accueillis de manière régulière (démarrage de l'activité, points d'étapes, mise en perspective en fin de cycle, ...)</i> <i>Les informations orales délivrées sur les activités et événements sont fiables</i> <i>Les informations orales délivrées sur les activités et événements permettent aux publics de s'orienter dans les activités proposées en fonction de leurs souhaits et aptitudes</i> <i>L'expression orale est adaptée à la typologie des publics accueillis (enfants, familles, adultes, ...)</i> <i>L'implication des publics accueillis dans les activités et la vie de la structure est recherchée</i>
	C. 2.1.3 – Communiquer avec les publics accueillis en utilisant les outils digitaux et en veillant à véhiculer une image positive de la structure		<i>L'outil choisi (réseau social, mail, ...) est adapté aux informations à délivrer</i> <i>La posture adoptée dans les communications avec les participants est professionnelle (distance, absence de familiarité, prise en compte de l'image de la structure, ...)</i> <i>Les échanges sont effectués en conformité avec la politique de communication de la structure (accord de la structure, prise en compte de sa politique de communication, ...)</i>
A.2.2 – Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C. 2.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif en s'assurant de la disponibilité de l'ensemble des ressources nécessaires		<i>Les horaires et la durée des séances et activités sont adaptées aux contraintes des participants</i> <i>Les contraintes liées à la disponibilité des ressources nécessaires aux séances et activités sont prises en compte</i>

			<i>Un interlocuteur compétent est alerté au sein de la structure en cas de difficulté</i>
	C.2.2.2 – Identifier la réglementation impactant ses activités en dehors d'une conduite de séance pour organiser celles-ci en tout conformité	<i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces preuves (voir règlement général du CQP).</i>	<i>Les différentes réglementations ayant un impact sur son activité sont repérées (occupation de l'espace public, diffusion publique de musique, buvette...)</i> <i>Les administrations publiques sont identifiées</i> <i>Les éventuelles déclarations administratives sont connues</i>
A.2.3 – Communication avec différents acteurs autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C.2.3.1 – Communiquer avec les autres usagers du lieu de pratique en veillant au bon déroulement de ses activités et celles des autres afin d'anticiper d'éventuelles difficultés et d'assurer une bonne qualité relationnelle		<i>Les intervenants avec lesquels il est nécessaire de communiquer sont repérés (membres de l'équipe salariés et bénévoles, intervenants extérieurs, partenaires, autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...)</i> <i>L'organisation des activités tient compte des contraintes (horaires, matérielles, organisationnelles, ...) des autres intervenants</i> <i>Les informations nécessaires à une bonne coordination entre intervenants sont transmises</i>
	C.2.3.2 – Restituer un bilan en communiquant auprès de ses responsables ou de sa clientèle afin de faire évoluer ses activités		<i>Les interlocuteurs de la structure chargés du suivi des activités sont identifiés</i> <i>Les informations fournies sur les activités réalisées sont claires et exploitables</i> <i>Les retours des responsables de la structure sont pris en compte</i>
	C.2.3.3 – Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence.		<i>Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés</i> <i>Les situations potentielles de d'incivilités, de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d'alerte en vigueur</i>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 3 (BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives			
A.3.1 – Recherche d'emploi et d'activités à animer	C.3.1.1 – Repérer les opportunités d'emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d'informations	Présentation d'un projet professionnel par le candidat à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur + Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions) + Avis consultatif écrit du tuteur sur le projet (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur) <i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).</i>	<i>Les sources d'information à solliciter sur l'emploi sportif sont repérées (différents types de structures, branches professionnelles, secteur public / secteur privé, ...)</i> <i>Les principaux acteurs du secteur sportif sont identifiés (Ministère, fédérations sportives, clubs, secteur marchand, ...)</i> <i>Les sources d'informations permettant de repérer les opportunités spécifiques à son territoire sont identifiées</i>
	C.3.1.2 – Comparer les différents types de contractualisation en vue de développer son activité dans le domaine du sport		<i>Les avantages et inconvénients des différents types de contrats de travail utilisés dans l'emploi sportif sont identifiés</i> <i>Les principales dispositions de la réglementation en vigueur dans le domaine du multi-salariat et de la pluriactivité est identifiée</i> <i>Les solutions les plus adaptées à une situation donnée sont identifiées et argumentées</i>
A.3.2 – Programmation d'actions de formation et de professionnalisation	C.3.2.1 – Repérer les actions de formations en vue de faire évoluer son projet professionnel.		<i>Les impacts de la réglementation en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération sont identifiés</i> <i>Les limites de ses prérogatives d'exercice sont repérées</i> <i>Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés</i>
	C.3.2.2 – Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité	<i>Les sources d'information sur les formations et les parcours de formation et de professionnalisation dans le domaine du sport (ou connexe au sport le cas échéant) sont repérés.</i> <i>Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés</i>	